



## **EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 11 380 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est la dernière province canadienne à ne pas rembourser les pompes à insuline et leurs fournitures aux adultes vivant avec un diabète de type 1 (DT1) ou diabète auto-immun latent de l'adulte (LADA);

**CONSIDÉRANT QUE** l'INESSS a émis une recommandation claire en date du 6 mai 2022, concernant l'élargissement du programme d'accès aux pompes à insuline et à leurs fournitures à toutes les personnes vivant avec un DT1 ou LADA, notamment aux adultes qui en sont présentement exclus sur la seule base de leur âge au diagnostic;

**CONSIDÉRANT QUE** la science démontre que tant les adultes que les enfants diabétiques bénéficient du traitement par pompe à insuline et qu'il peut s'agir du seul traitement qui permette à maintes personnes diabétiques insulino-dépendantes d'atteindre les cibles glycémiques requises pour prévenir de graves complications;

**CONSIDÉRANT QU'**environ 70 % des nouveaux diagnostics de DT1 ou LADA sont faits à l'âge adulte, excluant de ce fait, sur la base de critères sans justification clinique, la majorité des nouvelles personnes diabétiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères très restrictifs du programme d'accès aux pompes à insuline du Québec induisent une discrimination injustifiée fondée sur l'âge, qui va à l'encontre de l'objectif d'équité sociale de la Loi québécoise sur le développement durable.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'élargir immédiatement le programme d'accès du Régime d'assurance maladie du Québec aux pompes à insuline et à leurs fournitures aux adultes vivant avec un DT1 ou LADA.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Guillaume Cliche-Rivard  
Député de Saint-Henri-Sainte-Anne**

**20 mai 2026**

**Date de signature de l'extrait**